



**Chers amis chasseurs,**

*Veillez trouver ci-après la communication de la FNC suite aux annonces gouvernementales concernant les conditions d'exercice de la chasse à compter du 15 décembre.*

*La chasse est à nouveau possible dans des conditions « normales », moyennant bien sûr le respect du couvre-feu de 20h00 à 06h00, et le respect indispensable des gestes barrières.*

*Nous profitons de ces annonces d'assouplissements très attendues par nous tous chasseurs, pour **vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël** malgré la prudence et le respect des règles sanitaires qui reste de rigueur. Prenez soin de vous tous.*

*Bonne lecture,*

**L'équipe FDC 64.**

**Madame la présidente, Monsieur le Président,**

Le Premier Ministre, Jean Castex, vient de nous révéler les nouvelles dispositions qui rentreront en vigueur le 15 décembre prochain, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

Pour ce qui touche le domaine cynégétique, et à partir de cette date, l'exercice de la chasse se fera normalement de 6h00 à 20h00. Il n'est donc plus nécessaire de se munir d'une attestation pour les chasses de jour. Elles peuvent s'effectuer toute la journée, et à l'endroit que vous souhaitez, puisque les 20 kilomètres et les 3 heures seront supprimés dès le 15 décembre, ainsi que les démarches et attestations liées à la battue de grand gibier. La chasse retrouve donc une pratique normale en dehors des horaires du couvre-feu.

Pour les chasseurs de grand gibier qui devront se déplacer sur de longues distances pour pratiquer la chasse, et seront contraints de partir avant 6h00 ou/et de revenir après 20h00, il leur faudra utiliser une attestation de déplacement, en cochant la case "intérêt général".

Pour les chasseurs de gibier d'eau qui chassent de nuit, il leur faudra rejoindre leur lieux de chasse avant 20h00, et n'en repartir qu'après 6h00 du matin.

Pour les chasseurs de petit gibier, de migrateurs et comme les chasseurs à courre, ils devront respecter les horaires du couvre-feu, en ne partant qu'après 6h00, et en rentrant avant 20h00.

Vous l'avez tous compris, la pandémie COVID-19 ne semble pas vouloir diminuer aussi vite que nous l'espérons, malgré les mesures de confinement appliquées par l'état. C'est pourquoi, lorsque vos chasseurs pratiqueront la chasse sous n'importe quel mode, ils devront faire preuve d'une extrême prudence dans l'application des règles sanitaires. Ayons bien à l'esprit que la lutte contre le virus est l'affaire de tous, et chaque chasseur doit être exemplaire sur ce point.

Si la situation sanitaire générale ne s'améliore pas d'ici début janvier, le risque d'un nouveau confinement n'est pas à exclure, et c'est pourquoi chacun doit être un exemple de bonne conduite pour les autres comme pour lui-même. Comme vous pouvez l'imaginer, un nouveau confinement en période de chasse compromettrait fortement l'avenir économique et social de la chasse française.

Je vous demande donc d'insister fortement sur ce point auprès de vos chasseurs.

En l'attente de la période d'échange des vœux, je vous souhaite déjà un joyeux Noël et de bons moments cynégétiques à venir,

**Amitiés en St Hubert,**

**Willy Schraen** - Président

Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex

Facebook | Twitter | [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)